

Mamoudzou, le 20 septembre 2019

**ARRÊTÉ N° 300 VR/DJ/2019**  
Portant délégation de signature du  
Vice-recteur de Mayotte

**DIRECTION JURIDIQUE**

Site Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUDZOU

**LE VICE-RECTEUR DE MAYOTTE**

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 262-1 à R. 262-3 et D. 972-2 ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret du 11 février 1998 susvisé ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment ses articles 20, 21, 33, alinéa 1 et 44 ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté du 15 mai 2009 du ministre de l'Education Nationale affectant Madame Zarianti ABAINE, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, au vice-rectorat de Mayotte ;

- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 17 septembre 2010 du ministre de l'Education Nationale affectant Madame Mariama HAMADA, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** la décision du 02 juillet 2012 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Madame Maryse RAZAFINDRALAMBO, agent administratif de Mayotte, à la division des affaires financières (Plateforme chorus) du vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 30 juin 2015 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Jean-Paul CARPAYE, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, au service DAF du vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 1er septembre 2015 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Soulaïmana BOINALI, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur IC, au vice-rectorat de Mayotte, service DAF ;
- VU** l'arrêté du 28 novembre 2016 de Madame le Vice-Recteur de Mayotte, affectant Madame Moimouché BACO MOUSSA, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur 2C, à la division des affaires financières au Vice-rectorat;
- VU** l'arrêté du 04 avril 2017 du ministre de l'Education Nationale affectant Monsieur Stéphane BAYIG, APAE, auprès du Préfet de Mayotte en qualité de directeur des ressources humaines au vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2017 du ministre de l'Education Nationale plaçant Monsieur Philippe LELOURDY, APAE, auprès du Préfet de Mayotte en qualité de contrôleur de gestion du vice-rectorat de Mayotte ;
- VU** l'arrêté du 24 avril 2017 du ministre de l'Education Nationale plaçant Monsieur Bernard Besmer NDION-OSSIBI, AAE, auprès du Préfet de Mayotte en qualité de chef de la division coordination paye;

- VU l'arrêté du 13 juillet 2017 du ministre de l'éducation nationale, affectant Madame ABOUDOU Bienvenue, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, au vice-rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 18 septembre 2017 du ministre de l'Education Nationale plaçant Monsieur Jean-Marie BAZILE-OCTUVON, APAE, auprès du Préfet de Mayotte en qualité de chef de la division des affaires financières ;
- VU l'arrêté du 5 décembre 2017 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Madame OIZIRI Choukourani, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur 2C, au vice-rectorat de Mayotte à compter du 23 septembre 2017 ;
- VU l'arrêté du 18 mai 2018 du ministre de l'éducation nationale, nommant Monsieur Dominique GRATIANETTE, attaché d'administration hors classe, dans l'emploi de secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte (groupe 3) ;
- VU l'arrêté du 05 juillet 2018 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Madame SALIM Zabibou, adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur stagiaire, au vice-rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF), à compter du 13 août 2018 ;
- VU l'arrêté du 05 juillet 2018 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Monsieur Abdou ZIADY, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, au vice-rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;
- VU l'arrêté du 11 juillet 2018 du ministre de l'éducation nationale, affectant Monsieur SAHANOUNE Chadhouli, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale, au vice-rectorat de Mayotte ;
- VU l'arrêté du 26 juillet 2018 du ministre de l'Education nationale nommant Madame Fabienne ROUZEAU, APAE, dans l'emploi d'AENESR, délégué à l'organisation scolaire, aux affaires budgétaires et financières, à la prospective et aux examens et concours au vice-rectorat de Mayotte, pour une première période de cinq ans du 01/09/2018 au 31/08/2023 ;
- VU l'arrêté du 08 août 2018 du Vice-Recteur de Mayotte, affectant Madame ABDULLAH Djamilia, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au vice-rectorat de Mayotte auprès de la division des affaires financières (DAF) ;

- VU** l'arrêté du 17 juin 2019 du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse affectant Monsieur Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du Préfet de Mayotte, en qualité de Vice-recteur de Mayotte (groupe I) pour une première période de quatre ans, du 01/07/2019 au 30/06/2023 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 560/SG/2019 du 29 juillet 2019, portant délégation de signature à un responsable de budget opérationnel des programmes ou à un responsable d'unité des programmes (Vice-rectorat).
- VU** l'arrêté du 19 septembre 2019 du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de mutation de Madame DUJARDIN Zora, assistant ingénieur, au vice-rectorat de Mayotte à compter du 1er octobre 2019 ;
- VU** le contrat de travail de droit public n°169-2018/DPC/PT/ST signé le 21/08/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Madame OUSSENI Amina Kambi auprès de la division des affaires financières (DAF), en qualité d'agent contractuel pour une période de 1 an du 17 août 2018 au 16 août 2019 ;
- VU** le contrat de travail de droit public n°168-2018/DPC/PT/ST signé le 21/08/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Madame OUSSENI ép SALIM ALI Salha auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 22/08/2018 au 21/08/2019 ;
- VU** le contrat de travail de droit public n°167-2018/DPC/PT/ST signé le 21/08/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Madame Inaya SALIMINI auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 21/08/2018 au 31/12/2018 ;
- VU** le contrat de travail de droit public n° 17-194/DPC/PT/ST signé le 05/09/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Monsieur HOUMADI Ismainli auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 07 septembre 2018 au 21 août 2020 ;
- VU** le contrat de travail de droit public n°55-2018/DPC/PT/ST signé le 07/09/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Madame MOUSTOIFA HALIDI Nazira auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 07 septembre 2018 au 21 août 2019 ;

VU le contrat de travail de droit public n° 271-2018/DPC/PT/ST signé le 21/11/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Madame DIALLO Rouguiyatou auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 19 novembre 2018 au 04 décembre 2019 ;

VU le contrat de travail de droit public n° 317-2018/DPC/PT/ST signé le 21/08/2018 par le Vice-recteur de Mayotte, plaçant Monsieur OUSSOUMANE Mussubahou auprès de la division coordination paye (DCP), en qualité d'agent contractuel pour une période du 18 mars 2019 au 16 octobre 2019 ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire général du Vice-rectorat de Mayotte,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés ci-dessous aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le vice-rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits hors titre 2 du vice-rectorat de Mayotte :

**BOP centraux** :

<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Intitulé du programme et du BOP</i>
<i>Education nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré Programme 140 : Enseignement scolaire du 1<sup>er</sup> degré Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale Programme 230 : Vie de l'élève Programme 231 : Vie étudiante Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i>

I – Madame Fabienne ROUZEAU, délégué à l'organisation scolaire, aux affaires budgétaires et financières, à la perspective et aux examens et concours, M. Jean-Marie BAZILE-OCTUVON, chef de la division des affaires financières et de la plate-forme CHORUS du vice-rectorat de Mayotte et Mme Djamila ABDULLAH, coordinatrice chargée des dépenses de fonctionnement :

- a) Validation des engagements juridiques et création de tiers, signature des bons de commande ;
- b) Validation des demandes de paiement et des titres de perception ;

II – Mme Zarianti ABAINE, Mme Mariama HAMADA, Mme Amina KAMBI OUSSENI, Mme Maryse RAZAFINDRALAMBO, M. Chadhouli SAHANOUNE, M. Jean-Paul CARPAYE, Mme Choukourani OIZIRI, M. Soulaïmana BOINALI, Mme Zabibou SALIM, Monsieur Abdou ZIADY et Mme Moimouché BACO, gestionnaires de dépenses de la plate-forme CHORUS du vice-rectorat de Mayotte, Mme Djamila ABDULLAH, coordinatrice chargée des dépenses de fonctionnement :

- a) Saisie des engagements juridiques, création de tiers et titres de perception ;
- b) Certification du service fait ;
- c) Saisie des demandes de paiement.

**ARTICLE 2** : Délégation est donnée aux fonctionnaires et agents contractuels désignés ci-dessous aux fins d'exécution et de certification des décisions et constatations transmises par le vice-rectorat de Mayotte dans le cadre de l'exécution de la délégation de gestion du service support financier des crédits du titre 2 du vice-rectorat de Mayotte :

**BOP centraux :**

<i><b>Intitulé de la mission</b></i>	<i><b>Intitulé du programme et du BOP</b></i>
<i>Education nationale et recherche</i>	<i>Programme 139 : Enseignement privé du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré</i> <i>Programme 140 : Enseignement scolaire du 1<sup>er</sup> degré</i> <i>Programme 141 : Enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré</i> <i>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</i> <i>Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale</i> <i>Programme 230 : Vie de l'élève</i> <i>Programme 231 : Vie étudiante</i> <i>Programme 724 : Opérations immobilières déconcentrées</i>

I – Monsieur Stéphane BAYIG, directeur des ressources humaines, M. Philippe LELOURDY, contrôleur de gestion et M. Bernard Besmer NDION-OSSIBI, chef de la division coordination paye du vice-rectorat de Mayotte :

- a) Validation des demandes de paiement, des indus et opérations diverses, création de tiers ;

II – Mme Salha OUSSENI, Mme Inaya SALIMINI, Mme Nazira MOUSTOIFA, Mme Bienvenue ABOUDOU, et Monsieur HOUMADI Ismainli gestionnaires de dépenses de la plate-forme CHORUS du vice-rectorat de Mayotte :

- a) Saisie des demandes de paiement et des indus, création de tiers ;

**ARTICLE 3** : L'arrêté n° 094 VR/SJ/2018 du 27 novembre 2018 portant subdélégation de signature du Vice-recteur concernant l'exécution des dépenses du Vice-Rectorat de Mayotte dans CHORUS est abrogé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Vice-recteur de Mayotte



Copie :

- Recueil des actes administratifs
- DAF, DCP
- DRFIP